Visiter ses proches hospitalisés

C'EST POSSIBLE !

mais dans quels cas ?

France Assos Santé
La voix des usagers
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES CONSIGNES DE FRANCE ASSOS SANTE POUR LES USAGERS D'UN ETABLISSEMENT DE SANTÉ

SI

Je ne suis pas malade et je n'ai aucun symptômes (toux, fièvre, ...)

Je reste un temps limité

Je suis seul.e ou à 2 max. (pas de visite de groupe)

J'ai + de 18 ans

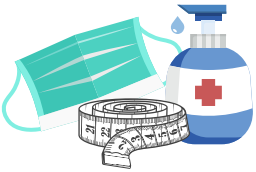

Je respecte les consignes sanitaires suivantes:

- **Port du masque**,
- **Lavage de mains,**
- **Distance minimale d'1 mètre**

La direction de l'établissement est responsable de l'organisation des visites , elle peut être plus restrictive en fonction du contexte local.

Protégeons-nous les uns les autres !

Les Représentants des Usagers de l'établissement sont à votre écoute ! Contactez les !